

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Quatre nouvelles villes américaines taxeront les boissons sucrées. Québec doit le faire aussi!

Montréal, le 9 novembre 2016 – Alors que les résidents de quatre villes américaines ont appuyé hier la mise en place de taxes sur les boissons sucrées avec une claire majorité, la Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) presse le gouvernement du Québec d'en faire autant. Après Berkeley (2014) et Philadelphie (2016), c'est maintenant San Francisco, Oakland, Albany et Boulder qui taxeront la distribution des boissons sucrées aux États-Unis à hauteur minimale de 0,35 \$ par litre.

Au Québec, 79 % de la population est en accord avec une taxation des boissons sucrées dont les revenus seront investis en prévention. « Les Québécois reconnaissent que la surconsommation de boissons sucrées est un problème important, alors que l'investissement en prévention de l'obésité et des maladies chroniques est insuffisant. La taxe sur les boissons sucrées fait d'une pierre deux coups en palliant ces deux problématiques », explique Corinne Voyer, directrice de la Coalition Poids.

La ministre déléguée à la santé publique, Lucie Charlebois, a récemment annoncé la mise en place d'un chantier pour « étudier la pertinence et la faisabilité d'instaurer une taxe sur les boissons sucrées, dont les revenus seraient réinvestis dans la prévention », dans le cadre de la *Politique gouvernementale de prévention en santé*. Alors qu'une taxe sur les boissons sucrées est appliquée avec succès par de plus en plus de juridictions, nous pressons le gouvernement de compléter ses devoirs et d'aller de l'avant.

« La consommation régulière de ce sucre liquide contribue à l'obésité, au diabète, aux problèmes dentaires et aux maladies cardiovasculaires, en plus d'engendrer des coûts sociaux exorbitants. Même s'il y a une part de responsabilité individuelle dans cette surconsommation, l'industrie est aussi redevable en raison de ses pratiques agressives de promotion », soutient Corinne Voyer. « Devant l'ampleur des tactiques de vente de cette industrie, l'éducation seule ne parviendra pas à renverser la surconsommation actuelle. La taxe est la mesure la plus prometteuse pour compléter les efforts qui se font déjà par les acteurs de la santé et de l'éducation », poursuit-elle.

La Coalition Poids demande une taxe minimale de 10 sous par litre de boissons sucrées, comme au Mexique et en France, qui rapporterait environ 80 millions de dollars pour la prévention. Une taxe plus coûteuse, d'au moins 20 % du prix comme le recommande l'Organisation mondiale de la santé, aurait toutefois un effet optimal sur la réduction de la consommation, selon les modèles économiques, et devrait être envisagée par le gouvernement. Les villes de Berkeley, San Francisco, Oakland et Albany ont opté pour une taxe sur la distribution de boissons sucrées de 0,35 \$ par litre, Philadelphie a imposé en juin dernier une taxe de 0,50 \$ par litre, alors que Boulder ira de l'avant avec une forte taxe de 0,70 \$ par litre.

« En imitant les villes américaines qui ont mis en place une taxe de 0,35 \$ le litre, on parlerait de plus de 280 millions de dollars disponibles pour la prévention, en plus d'envoyer un signal clair sur le risque de consommer des boissons sucrées régulièrement », explique Corinne Voyer.

La surconsommation de boissons sucrées est un problème avéré : un adulte sur cinq, 20 % des enfants et le quart des adolescents boivent des boissons sucrées tous les jours au Québec. « Il faut intensifier les actions pour réduire cette problématique importante dès maintenant, car les conséquences sont désastreuses autant pour l'économie que pour les citoyens », conclut Mme Voyer.

À propos de la Coalition québécoise sur la problématique du poids

Créée en 2006 et parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec depuis 2008, la Coalition québécoise sur la problématique du poids vise l'adoption de politiques publiques spécifiques à l'égard des problèmes reliés au poids. Elle agit pour favoriser la mise en place d'environnements facilitant les choix santé et la prévention des problèmes de poids. Pour plus de détails, www.cqpp.qc.ca.

– 30 –

Pour toute demande médiatique, contactez :

Corinne Voyer

Directrice, Coalition québécoise sur la problématique du poids

Cellulaire : 514 566-4605

cvoyer@cqpp.qc.ca